



Dossier litige gagné par UFC Grenoble/Voirion

Notre adhérent Vincent B..., est domicilié dans le TRIEVES. En 09/2016, alors qu'il sortait de sa voiture et allait s'installer dans son fauteuil roulant (Vincent B... est tétraplégique), celui-ci a été victime d'un vol portant sur plusieurs appareils, ordinateur, téléphone portable ainsi que divers accessoires...vol sans agression physique.

Le voleur profitant de la vulnérabilité de V B... les portières de son véhicule étant ouvertes...

Le préjudice est estimé à 2600 €.

Dans un premier temps, l'assureur PACIFICA refuse la prise en charge, au motif qu'il n'y a pas eu agression, condition stipulée sur le contrat.

Nous rédigeons un courrier à son assureur en date du 05/02/17, et nous recevons de PACIFICA un courrier daté du 09/03/17 qui stipule que l'assureur a revu sa position, et considère qu'il s'agit bien d'un vol avec agression.

Le montant du remboursement est de 1805 €, ce qui va permettre à V B... de remplacer ses équipements...ce dernier nous gratifiant "MILLE MERCIS » !

[Encore un dossier de gagné.](#)

Source UFC Grenoble mars 2017 : dossier clos GM